

Ne sachant plus à quel saint se vouer M. Painlevé se réfugie dans le sein d'Herriot

Ce n'était pas la peine de faire, un jour, si ardemment un voyage au Maroc pour en faire quelque temps après, un autre si pitoyable à Bagnoles. M. Painlevé a, peut-être, un excuse: ne sachant plus à quel saint se vouer... il a fini par se réfugier dans le sein d'Herriot. C'est un refuge peu sûr. Mais rien n'est sûr actuellement, ni la situation intérieure, ni la situation extérieure. D'une part, Léon Blum l'abandonne. D'autre part, Moscou et Berlin mettent à profit l'impuissance de notre régime parlementaire, organisent méthodiquement, en vue de la crise finale, le soulèvement de toutes nos colonies. Une bande de chacals rôdent en ce moment autour de notre Patrie agonisante. Il y aura, en effet, de bons moments à dévorer. Abd el Krim ne l'a-t-il pas prouvé? « Le monde terra bientôt un événement semblable à la perte de presque toutes les colonies espagnoles en 1816-1822 ». Mais alors est-ce logique de « bêler encore la paix ». Ne sait-on pas que l'ère des guerres s'ouvre à l'heure où les peuples se jettent à la curée d'une nation à l'agonie? Pour le partage des dépossédés, comme en toute chose, le plus fort prend à coups de griffes la meilleure part qu'il nomme lea. M. Painlevé commençaient, parait-il, à l'apercevoir de l'avenir sanglant qu'il nous prépare au chant berceur de la paix. Comment sortir cependant de l'impasse dans laquelle il se trouve? Un de nos confrères précisait fort justement hier sa situation: Painlevé est dans une impasse quant à l'Allemagne, quant à la Pologne, quant à l'Angleterre, quant à l'Amérique, quant à la Russie bolchevique. Il est dans une impasse quant à Léon Blum. De quelque côté qu'il se tourne, il aperçoit un mur, une iondrière, un fossé, un fourré d'épines. En vain Magnum lui propose-t-il de le prendre sur ses hautes épaules pour lui permettre de scruter l'horizon. Paul-Prudent a peur de dégringoler et — chose horrible! — de dégringoler à droite. Il préférerait crever dans l'une des épaules, comme un matelot malade, plutôt que d'en sortir à droite, ou au centre. Don sa consultation de la pythonisse Herriot, Painlevé songe: « Il y a peut-être une sortie à gauche, que je ne vois pas. Mais Herriot, de son côté, ne peut pas ignorer que le conflit de l'Allemagne et de la Pologne n'est plus qu'une question de semaines. Ou la France prendra parti ou elle ne prendra pas parti, c'est pendant la guerre. Si elle ne prend pas parti, c'est la menace assurée sur l'Alsace-Lorraine et c'est donc également la guerre. Sadown n'a précédé Sedan que de

PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 6.014. ABONNEMENTS: Nièvre et limitr... 55.00 30.00 16.00. Autres départ... 60.00 32.00 17.00. Union postale... 100.00 62.00 28.00. TELEPHONE: 2-47 et 2-43

Régional Quotidien VINGT CENTIMES Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS DIRECTEUR-REDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

SAMEDI 15 AOUT 1925

LE DÉRAILLEMENT D'AMIENS

Le bilan de la catastrophe est de 11 morts et 145 blessés

Il semble bien que le mécanicien soit responsable de l'accident. Amiens, 14 août. — Deux nouvelles identifications ont été effectuées, celles de Mme Porte, 36 ans, née Rouhier, rue Pierre Bertrand, à Boulogne-sur-Mer et de Mme Gertrude Forestier, de Paris. Il reste une identification à opérer, celle d'une femme âgée d'environ 30 ans. Le bilan définitif de la catastrophe paraît être de onze morts, dont cinq femmes, 70 blessés soignés au lit dont dix amputés au moins, et 75 blessés légers. Le chauffeur, interrogé également n'a pas remarqué que la vitesse fut excessive. M. Laval ne répond pas formellement à cette question. C'est le problème de l'inspection médicale périodique qui se pose comme d'ailleurs pour les pilotes. Mais rien ne permet d'affirmer que le mécanicien était malade. Il suffit que cette hypothèse puisse être posée pour rappeler que rien ne doit être négligé pour la sécurité des voyageurs.

Les négociations relatives au Maroc ont donné lieu ces jours derniers à des commentaires et à des polémiques contradictoires.

On a reproché au gouvernement, d'une part de ne pas avoir fait connaître à Abd-el-Krim, ou plutôt à ses représentants, les conditions de paix franco-espagnole, d'autre part, d'avoir retardé les préparatifs militaires au Maroc pour engager des pourparlers inopérants ou prématurés. Il n'est pas inutile de remettre les choses au point. Des émissaires avaient affirmé le désir d'Abd-el-Krim d'arrêter l'effusion de sang. Les gouvernements français et espagnol se sont accordés sur les conditions d'une paix juste et durable au Maroc. Bien qu'Abd-el-Krim ait cru habile jusqu'ici de ne pas en prendre connaissance, par les émissaires mandatés, il ne saurait ignorer ces conditions. On sait que la clause essentielle convenue à la volonté des représentants de la nation française, garanti aux tribus Rifaines des Djebellah, l'autonomie administrative, économique et politique dans le cadre des traités, c'est-à-dire sous la réserve qu'ils reconnaissent la souveraineté du Sultan et la délégation des caïdats. Jusque-là les émissaires qui, sans mandat précis d'Abd-el-Krim, ont prétendu parler en son nom ou connaître sa pensée, s'adressant isolément tantôt à des fonctionnaires français de Tanger, tantôt au général Primo de Rivera, ont tous été d'accord pour affirmer qu'Abd-el-Krim avant de négocier, exigeait la reconnaissance préalable de l'indépendance complète du Rif, condition contraire aux traités et aux engagements internationaux dont la France et l'Espagne ne sauraient se dégrader vis-à-vis d'autres puissances, condition dont l'acceptation ouvrirait immédiatement et dangereusement la question du Maroc. Le gouvernement a conscience d'avoir tout fait, conformément à la volonté de la nation, pour épargner le sang de nos soldats. Mais la générosité française ne saurait dépasser la limite au-dessus de laquelle elle engendrerait demain, des périls plus grands que ceux d'aujourd'hui. D'autre part, contrairement aux affirmations de certaine campagne tendancieuse, les négociations ou pourparlers n'ont aucunement retardé la préparation des opérations militaires et l'envoi des forces capables de riposter à l'agression dont nous avons été victimes. Encore une fois, la France a été à la limite du possible pour ramener la paix au Maroc, avant de déployer ses forces. C'est aux Rifains de choisir entre la paix et la guerre.

Les victimes

Il y a actuellement dix morts, dont voici les noms: M. Henri Vilaz, chef de train à Amiens, 51, rue du Paradet, à Amiens; M. Naeste, 55, Grande-Rue, à Saint-Maurice (Seine); M. Dolin, 25 ans, son domicile à Calais. Il est établi qu'il n'était pas ivre, mais qu'il était sujet à des troubles nerveux. M. Henri Vilaz, chef de train à Amiens, 51, rue du Paradet, à Amiens; M. Naeste, 55, Grande-Rue, à Saint-Maurice (Seine); M. Dolin, 25 ans, son domicile à Calais. Il est établi qu'il n'était pas ivre, mais qu'il était sujet à des troubles nerveux. M. Henri Vilaz, chef de train à Amiens, 51, rue du Paradet, à Amiens; M. Naeste, 55, Grande-Rue, à Saint-Maurice (Seine); M. Dolin, 25 ans, son domicile à Calais. Il est établi qu'il n'était pas ivre, mais qu'il était sujet à des troubles nerveux.

Un communiqué du ministre

Paris, 14 août. — Recevant les membres de la presse, M. Laval, ministre des Travaux publics, leur a communiqué les résultats de l'enquête menée sur place par M. Maison, directeur général du contrôle. Le train comprenait 21 voitures, remorquées par une machine dite Pacific. Le train a déraillé en vitesse. La vitesse du train avait dépassé à partir de Longuean 100 kilomètres. Elle fut réduite par quelques coups de frein à 92 kilomètres en abordant la gare de Longuean. Le train dérailla à 64 mètres de la gare d'Amiens, bien que cette aguille soit précédée d'un disque indiquant qu'il fallait réduire la vitesse à 40 kilomètres. Le véhicule du convoi est de 92 kilomètres. Le train franchit sans encombre les aiguilles 64 et 65. Sur la jonction l'amenant à la voie numéro 2, le train recontra le cœur de croisement de la « bretelle ». La roue droite de la machine émoussa la pointe de cœur du croisement. La roue gauche vint sur les traverses. C'est la origine du déraillement. Des constatations faites sur place, il semble résulter qu'au passage de la machine dans la partie labourée de la voie un rail d'une longueur de 15 mètres a dû être basculé par les roues. L'extrémité légèrement relevée de ce rail a été basculée par le cendrier de la machine et y a pénétré. La machine poursuivant sa route a entraîné le rail en le recourbant et en le rompant. C'est ainsi qu'on peut expliquer l'arrêt brusque qui s'est produit et le déraillement des wagons qui en est résulté. Sans doute, le déraillement aurait été moins grave sans cette circonstance, car le mécanicien n'aurait pas renversé la vapeur. Si d'ailleurs le train n'avait pas déraillé, le mécanicien n'aurait pas pu l'arrêter en gare d'Amiens. Ce soir, le ministre des travaux publics dans une interview, a dit son opinion sur les divers problèmes que pose la catastrophe de la substitution de l'électricité au gaz est terminée depuis deux ans pour les trains rapides. La compagnie du Nord a le matériel suffisant de voitures éclairées électriquement, mais lorsque le trafic, en raison des fêtes devient exceptionnellement intensif, la compagnie est obligée parfois de quadrupler les trains et elle doit utiliser les voitures d'un modèle assez ancien. Le ministre a assuré que le train 37 était composé d'une façon homogène. Quant au mécanicien, on a dit qu'il était dans un état de santé anormal. Est-ce exact?

Le conflit des mineurs anglais s'aggrave

Londres, 14 août. — M. Baldwin a reçu aujourd'hui à Downing Street, le président et le secrétaire de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne qui étaient accompagnés des principaux membres du comité des Trade-Unions. Les représentants des mineurs ont insisté pour que les délégués ouvriers puissent siéger au sein de la commission royale qui doit faire une enquête sur la crise actuelle dans les mines de houille. Comme il fallait s'y attendre, M. Baldwin a répondu qu'il ne pouvait être question d'une représentation ouvrière quelconque dans une commission qui doit être absolument impartiale. Il fit d'ailleurs remarquer que les mineurs ne seraient pas non plus représentés dans cette commission.

Les employés de banque tiennent un important meeting

Paris, 14 août. — Ce matin, les grévistes ont tenu à la Bourse du Travail une série de réunions par banque, où ils ont discuté des intérêts particuliers à chaque maison. Ces réunions ont été closes par trois ordres du jour de résistance. Dans l'après-midi, contrairement aux décisions prises hier, qui étaient de n'organiser aucune réunion pour cet après-midi, les employés en grève se sont rassemblés en meeting général à 15 heures à la salle Huyghens, la salle Japy n'étant pas disponible. Ils étaient aussi nombreux que de coutume. Aucune entrevue officielle n'est prévue quant à présent.

La grève des pêcheurs de La Rochelle est terminée

Paris, 14 août. — M. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a été avisé cet après-midi, par le préfet de la Charente-Inférieure, que la grève des pêcheurs de la Rochelle est terminée. Voici dans quelles circonstances: A la suite de la dernière tentative de conciliation faite par M. Daniélou, les délégués des armateurs et des marins avaient quitté Paris pour la Rochelle. M. Hesse, ministre des colonies, député de la Charente-Inférieure, les accompagnait. A l'arrivée du train, une grosse manifestation se produisit contre les armateurs. Les manifestants tentèrent de faire un mauvais parti aux représentants de l'armement. Mais le préfet avait pris les mesures nécessaires pour protéger leurs voitures. Quelques instants plus tard, l'armateur Castaing était assésé dans sa maison. M. Hesse et le sénateur Perreau, maire de la Rochelle, se rendirent sur les lieux, exhortèrent les manifestants et parvinrent à libérer l'armateur. Cependant une pluie de pierres s'abattit sur lui au moment où il quitta sa maison. A la suite de ces incidents, les armateurs acceptèrent de se rendre à une réunion au cours de laquelle ils consentirent à accepter l'essai loyal de quatre mois, que quelques jours plus tôt, le conseiller d'Etat, M. Gautier, délégué par M. Daniélou, leur avait en vain proposé. Cet essai loyal de quatre mois entraîne l'application de tous les taux réclamés par les marins, en ce qui concerne le salaire fixe, le salaire de base et le salaire de maladie. La grève est donc désormais terminée et le travail reprendra lundi.

L'Europe a besoin d'argent

New-York, 14 août. — M. J. Hamilton Lewis, ex-senateur de Illinois, qui a quitté New-York hier, sur le Mauretania, a déclaré qu'il se rendait à Genève pour représenter des nations européennes, qui recherchent des emprunts, dont le montant global serait d'environ 100 millions de dollars. M. Lewis n'a pas voulu révéler le nom de ses clients qui sont, a-t-il dit, au moins au nombre de six. Cependant, comme on lui demandait quels pays pouvaient avoir besoin d'argent, M. Lewis cita la Pologne, la France, la Belgique, l'Italie, la Roumanie et la Grèce. Or, il paraît qu'au cours de l'entrevue de Bagnoles, les deux hommes d'Etat auraient trouvé un moyen de tout concilier et de faire plaisir à la fois au Cartel et à l'opposition. Le maréchal Lyautey serait rappelé. Un de ses adjoints assisterait officiellement l'intérim, et le maréchal Pétain retournerait au Maroc où il serait le chef tout-puissant. D'autre part, le général Sarrail serait également remplacé et on demanderait de retourner en Syrie au général Weygand qui a si bien réussi là-bas. Si ce dernier refusait, on s'adresserait au général Gouraud et on donnerait le gouvernement militaire de Paris au vaincu des tribus druses, qui vient de donner si bien la mesure de ses talents militaires. Sans aucun doute, cette combinaison, au point de vue parlementaire, doit être qualifiée de « géniale ». Notre collaborateur Saint-Brice, la présentait du reste avant hier: Sarrail ayant gaffé en Syrie, on rappellerait Lyautey du Maroc. Puis, à Sarrail, comme compensation, on donnerait le gouvernement militaire de Paris! Attendants-nous, sans étouffement, à voir se réaliser un tel micmac. Quoiqu'il arrive, j'ai la conviction que le général Sarrail deviendra, tôt ou tard, gouverneur militaire de Paris, ce sera le jour où les Français accourus, sommeront les parlementaires de déguerpir. Le général politicien sera chargé de protéger les combattants du Verbe. Il sera trop tard. A.L.

Au cours de l'émeute de Tien-Tsin des établissements japonais et américains ont été détruits

Londres, 14 août. — Au cours de l'émeute de Tien-Tsin dirigée contre les filatures, des filatures japonaises ont été détruites. Une filature chinoise ayant une direction américaine l'a été partiellement. Un détachement de gendarmes spéciaux, envoyé à Moukden, par Tchong-Tso-Lin, est arrivé. Un certain nombre de mineurs se sont réfugiés dans les concessions étrangères. Vingt émeutiers et neuf agents de police sont hospitalisés dans la ville indigène. L'état de cinq émeutiers blessés inspire de sérieuses inquiétudes. On croit que de nombreux blessés craignant d'être arrêtés se sont fait transporter dans la banlieue.

Le Ku-Klux-Klan emploie des gaz lacrymogènes

New-York, 14 août. — On mande de Boston: Le Ku Klux Klan a inauguré hier un nouveau moyen de défense. Des adversaires du Klan, au nombre de mille environ, voulaient troubler un meeting qui avait lieu à Reading, (Massachusetts), à 12 milles au nord-ouest de Boston. Les hommes du Ku Klux Klan, au nombre de 500 environ durent se défendre en lançant des bombes remplies de gaz lacrymogène. De nombreux coups de feu furent tirés, mais personne ne fut blessé. Finalement, la police parvint à calmer les manifestants et arrêta des membres des deux partis. Les arrestations n'ont pas été maintenues.

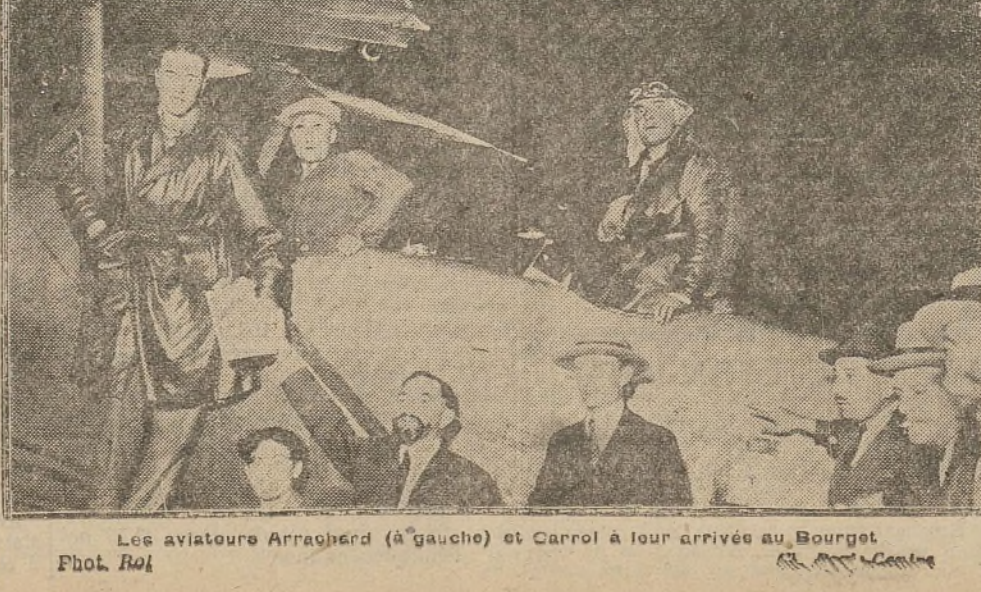
On arrête un ingénieur et un représentant compromis dans une affaire financière

Strasbourg, 14 août. — La sûreté a arrêté M. Bourgeois, ingénieur, directeur de la société frigorifique strasbourgeoise. Il s'agit de l'affaire de fraude dans laquelle est impliqué M. Jacques Meyer, administrateur de la Boumoy de Mulhouse. On sait que 420 tonnes de viande congelée déposées à la Société frigorifique et qui gageaient un crédit de banque accordé à M. Meyer, ont disparu. Pour cette même affaire a été arrêté également M. Bergère, représentant de la Boumoy à Strasbourg.

Deux cargos entrent en collision au large d'Ouessant. Deux marins périssent

Brest, 14 août. — Les cargos Merville et Saint-Marc se sont rencontrés cette nuit, par brume épaisse, au large d'Ouessant. Le Saint-Marc a coulé. Un remorqueur de Brest s'est rendu sur les lieux. On croit que plusieurs marins du Saint-Marc ont péri. La situation du Merville est critique. Le Merville se rendait à Saint-Nazaire, avec un chargement de charbon. Le Merville, après duquel se trouve le remorqueur de sauvetage Orage, a demandé par télégraphie, l'assistance d'un deuxième remorqueur. Le vapeur Le Puissant a appareillé pour se porter à son secours. Deux cadavres ont été recueillis et ramenés au port par un bateau de pêche. L'un d'eux a été identifié. Il s'agit de Paul-François Godec, inscrit à Auray, habitant Loomanquet. La deuxième victime porte une alliance sur laquelle on lit: J. Hebert. B. Im. 10 avril 1921. Godec était embarqué sur le Saint-Marc. Les deux corps ont été déposés dans l'abri d'un canot de sauvetage Demolène. LE GOUVERNEMENT JAPONAIS ENVOIE UNE NOTE A LA CHINE. Tokio, 14 août. — Le gouvernement japonais a adressé au gouvernement chinois une note dans laquelle il lui demande de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire cesser la grève qui sévit actuellement à Shanghai.

LE TOUR DE L'EUROPE EN AVION



Les aviateurs Arragard (à gauche) et Carrol à leur arrivée au Bourget. Photo. Rol.

SE DÉCIDERA-T-ON A EN FINIR AVEC ABD EL KRIM

M. Painlevé déclare qu'il a été envoyé au Maroc des forces suffisantes pour riposter à l'agression

Les opérations actuellement entreprises sont favorables à nos armes. Paris, 14 août. — Avant de quitter Paris pour un repos de trois jours, le président du Conseil a fait à la presse la communication suivante: Les négociations relatives au Maroc ont donné lieu ces jours derniers à des commentaires et à des polémiques contradictoires. On a reproché au gouvernement, d'une part de ne pas avoir fait connaître à Abd-el-Krim, ou plutôt à ses représentants, les conditions de paix franco-espagnole, d'autre part, d'avoir retardé les préparatifs militaires au Maroc pour engager des pourparlers inopérants ou prématurés. Il n'est pas inutile de remettre les choses au point. Des émissaires avaient affirmé le désir d'Abd-el-Krim d'arrêter l'effusion de sang. Les gouvernements français et espagnol se sont accordés sur les conditions d'une paix juste et durable au Maroc. Bien qu'Abd-el-Krim ait cru habile jusqu'ici de ne pas en prendre connaissance, par les émissaires mandatés, il ne saurait ignorer ces conditions. On sait que la clause essentielle convenue à la volonté des représentants de la nation française, garanti aux tribus Rifaines des Djebellah, l'autonomie administrative, économique et politique dans le cadre des traités, c'est-à-dire sous la réserve qu'ils reconnaissent la souveraineté du Sultan et la délégation des caïdats. Jusque-là les émissaires qui, sans mandat précis d'Abd-el-Krim, ont prétendu parler en son nom ou connaître sa pensée, s'adressant isolément tantôt à des fonctionnaires français de Tanger, tantôt au général Primo de Rivera, ont tous été d'accord pour affirmer qu'Abd-el-Krim avant de négocier, exigeait la reconnaissance préalable de l'indépendance complète du Rif, condition contraire aux traités et aux engagements internationaux dont la France et l'Espagne ne sauraient se dégrader vis-à-vis d'autres puissances, condition dont l'acceptation ouvrirait immédiatement et dangereusement la question du Maroc. Le gouvernement a conscience d'avoir tout fait, conformément à la volonté de la nation, pour épargner le sang de nos soldats. Mais la générosité française ne saurait dépasser la limite au-dessus de laquelle elle engendrerait demain, des périls plus grands que ceux d'aujourd'hui. D'autre part, contrairement aux affirmations de certaine campagne tendancieuse, les négociations ou pourparlers n'ont aucunement retardé la préparation des opérations militaires et l'envoi des forces capables de riposter à l'agression dont nous avons été victimes. Encore une fois, la France a été à la limite du possible pour ramener la paix au Maroc, avant de déployer ses forces. C'est aux Rifains de choisir entre la paix et la guerre.

Le mécanicien est interrogé

Amiens, 14 août. — M. Buquency, juge d'instruction a interrogé ce matin le mécanicien du train 37. Ce dernier qui est toujours dans un état très grand de prostration se retranche derrière le système de défense suivant: — La voie était libre. J'aimais en droit d'entrer en vitesse en gare d'Amiens. D'ailleurs les freins ont fonctionné normalement pendant toute la durée du trajet. L'inculpé reconnaît d'autre part que les freins n'ont pas « mordu » à quelques kilomètres de la gare. C'est alors qu'il voulut arrêter brusquement le convoi après la dernière bifurcation et que se produisit la catastrophe. Inculpé d'homicide par imprudence, le mécanicien a été remis en liberté. Il a résigné son domicile à Calais. Il est établi qu'il n'était pas ivre, mais qu'il était sujet à des troubles nerveux.

NOUS SOMMES REVENUS AUTEMPS DE ZUDEN

Un non-lieu intervient en faveur de Sadoul

Paris, 14 août. — On se rappelle sans doute qu'après le jugement du premier Conseil de guerre d'Orléans, qui s'était déclaré incompetent pour connaître des faits d'intelligence avec l'ennemi reprochés à Jacques Sadoul, la justice civile avait été saisie. Le 10 juin 1925, M. Delaue avait été chargé d'ouvrir une instruction. Une question préalable avait été posée par la défense: Au moment où s'étaient déroulées les actes qui avaient entraîné la condamnation à mort par contumace de Jacques Sadoul, la Russie était-elle en état de guerre avec la France? Sollicité de donner son avis, le ministre des affaires étrangères a répondu au juge d'instruction par une note dans laquelle on relève le passage suivant: Les missions françaises en Russie se prolongeaient contre les violences émanant d'autorités locales et résultant d'un rôle politique sur le territoire des Etats étrangers avec lesquels l'Etat français n'était pas en guerre. Ainsi l'état de guerre n'existant pas entre la Russie et la France, les faits reprochés à Jacques Sadoul ne pouvaient, quels qu'ils fussent, être considérés comme des actes tombant sous le coup des articles 76 et suivants du code pénal, comme des faits d'intelligence avec l'ennemi. M. Delaue a signé aujourd'hui une ordonnance de non-lieu en faveur de Jacques Sadoul.

LES FÊTES DE CHATEAU-CHINON



Mlle THOMAS, de Saint-Honoré Reine des Reines du Morvan. Cl. Paris-Centre

Dans la région de Sarsar l'ennemi est en déroute

Casablanca, 14 août. — A l'ouest les groupes mobiles qui se sont joints sur les hauteurs aux Espagnols exercent une police très sévère. Les éléments infiltrés au sud de Sarsar, mitraillés par nos avions, bombardés par notre artillerie furent éperdus vers le nord. Ce matin plusieurs petites colonnes ont commencé l'attaque et le nettoyage de Sarsar, sans rencontrer, semble-t-il, une résistance sérieuse. L'aviation signalait des éléments ennemis de faible importance sur le Sarsar. Au conseil de guerre tenu hier à Chechaouan par les lieutenants d'Abd-el-Krim, les exhortations des Rifains aux tribus de l'Ouest pour reprendre la lutte furent à un succès. Les habitants de la région de Sarsar et d'Alherif font des offres de soumission sans conditions. Plus à l'est les tribus et les troupes fuient attaquées en hâte vers le Nord. Au sud, vers le Haut-Leban, subsistent encore quelques rassemblements ennemis peu importants qui sous l'action de notre bombardement diminuent chaque jour. A l'est, le calme est général.

En Mauritanie un rezzou est mis en déroute

Paris, 14 août. — Un rezzou, comprenant environ 200 hommes, qui avait attaqué un petit convoi de vivres venant de Boutimil (Mauritanie), a été rejoint dans la région d'Atar, par nos partisans, qui l'ont mis en complète déroute. Le rezzou a laissé sur le terrain 20 tués, des fusils et des munitions.

LE MINISTRE DES PENSIONS EST ARRIVE A DUNKERQUE

Dunkerque, 14 août. — Le ministre des pensions est arrivé à midi. Sur le quai de la gare se trouvaient MM. Hudelo, préfet du Nord; Séguin, sous-préfet; Mahieu, sénateur, et le général Mourier. Après avoir passé en revue une compagnie d'infanterie et les sociétés militaires, le ministre a été conduit à l'hôtel de ville, où lui furent présentés les fonctionnaires.

LES FÊTES DE CHATEAU-CHINON

La Reine du Morvan, Saint-Honoré, se devait à elle-même de justifier son titre. Dimanche 9 août, au cours de la fête régionaliste de Château-Chinon, Mlle Thomas, son élue, était proclamée Reine des Reines du Morvan, devant 15.000 spectateurs enthousiastes. La nouvelle Majesté ne doit sa couronne qu'à sa grâce, sa fraîcheur, sa jeunesse, qui ne s'embarassent d'aucun artifice, d'aucun fard, d'aucune intrigue. Mlle Thomas appartient à une famille de sept enfants, dont le chef est un modeste cultivateur, ancien facteur de Saint-Honoré-Bains; mais, si modeste soit-il, il faut rappeler que la renommée l'avait déjà marquée puisqu'en 1915 son fils, Lucien Thomas, recevait la croix de guerre à l'âge de 16 ans: il était le plus jeune volontaire français. Heureux pays que Saint-Honoré-les-Bains, qui peut à la fois s'enorgueillir de la beauté de ses sites, de la vaillance de ses fils et de la beauté de ses filles!

Pour conquérir une danseuse un « calculateur » dérobo 200.000 fr.

Paris, 14 août. — Ricardo Morla, 23 ans, était employé de banque depuis cinq ans et employé modeste lorsqu'il fit la connaissance d'une ancienne dactylographe devenue danseuse. Après qu'il eut sacrifié ses maigres économies pour conquérir la danseuse, il puisa dans la caisse de la Banque pour se l'attacher. Il détourna ainsi tant au préjudice de la Banque Nationale de Crédit que de plusieurs clients de cet établissement une somme supérieure à 200.000 francs. Les trois quarts de l'argent détourné avait servi à meubler un coquet appartement à la danseuse et à lui offrir de somptueuses fourrures et quelques bijoux. 50.000 francs avaient été joués par Morla sur les champs de course pour soutenir, aux yeux de la danseuse sa réputation de fils de famille riche et avec l'espoir aussi, d'un coup de fortune qui lui eût permis de rembourser la banque et de faire disparaître les traces du délit. Lorsque Ricardo Morla fut à peu près dénué d'argent, la danseuse l'abandonna et déclarant tout net « qu'il n'était pas assez généreux ». L'employé de banque comparait aujourd'hui devant la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle, qui l'a condamné à 18 mois de prison.

LE CONSUL DE GRECE A TRIPOLI EST ASSASSINE

Rome, 14 août. — On mande de Tripoli que le consul de Grèce à Tripoli, au siège du Consulat, d'un coup de revolver, par un de ses ressortissants. Le meurtre serait dû à des différends économiques.

PELLETIER D'OISY PILOTE UNE ESCADRILLE D'HYDRAVIONS

Argenteuil, 14 août. — Trois hydravions sont partis ce matin pour gagner Saint-Raphaël, après avoir fait escale à Bron. Ils sont pilotés par Pelletier d'Oisy (alias Pivolet, Paumier et Lesote).



ALLIER NIEVRE

Dernier écho du Festival de musique de Nevers

La tombola des Poilus nivernais

MOULINS à la grève des employés de banque

Communication des grévistes : A la réunion quotidienne des grévistes, vendredi à la Bourse du Travail, il a été donné lecture du communiqué de la Fédération de Bordeaux et de plusieurs lettres reçues des Comités de grève de la région. La détermination prise par les employés de la Banque de France après une entrevue qui eut lieu avec leur gouverneur de ne plus accepter pour l'annulation des effets remis par les Banques touchées par la grève a été très favorablement accueillie. Cette décision aura certainement pour effet de hâter la fin du conflit.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Jean-Marie Gosselin, 29 ans, originaire de Lévigny (Pas-de-Calais) est inculpé de plusieurs vols notamment celui d'un sac à main au préjudice de M. Naux, de Cossay (Nièvre). Le tribunal le condamne à six mois de prison en ordonnant la confiscation de ses effets avec une autre de trois ans de prison, récemment prononcée contre lui par la Cour d'assises du Cher. — Henri-Paul, 27 ans, cultivateur à Couzon, et Contran Forgeux, 19 ans, domestique à Saint-Léopardin, ont porté des coups à M. Gourand, ambassadeur dans cette dernière commune. Le tribunal les condamne à 15 fr. d'amende avec sursis.

LA PSEUDO-MARQUISE DE BAER EST ARRÊTÉE

La police a arrêté ce matin, en exécution d'une contrainte par corps, Eugénie Noël, la pseudo-marquise de Baer, qui n'avait pas acquitté les frais s'élevant à 117 francs du jugement par lequel, le 3 mai dernier, le tribunal correctionnel de Moulins la condamnait à six mois de prison pour abus de confiance.

LES MANŒUVRES — Le 1<sup>er</sup> dragons, quittera Moulins le 20 août pour se rendre au camp de La Courtine, où il séjournera trois semaines. Il sera étiqueté le 20 à Saint-Pourçain, le 21 à Ganant, et sera de retour à Moulins le 13 septembre.

Le temps — Temps beau et chaud. Le thermomètre indiquait à 7 heures du matin : 16,7° à midi : 22°, maxima 25°, minima 13°. Hauteur barométrique à midi : 770.

Prévisions. — Vent variable faible, temps beau, nuageux, très chaud, rosée et tendances orageuses.

VICHY La Saison à Vichy

Au Grand Casino. — Aujourd'hui : « Les maîtres chanteurs de Nuremberg ». Le théâtre du Casino donne ce soir la troisième représentation des « Maîtres Chanteurs de Nuremberg ». C'est l'un des productions les plus importantes de Richard Wagner, une de ses pièces qui occupe une place tout à fait à part dans l'ensemble de ses œuvres. — En raison de l'importance du spectacle, le rideau se lèvera à 8 heures précises. Au Petit Casino. — Albert Brasseur, le célèbre comique, triomphe tous les soirs dans le formidable succès de « Monsieur de cinq heures », qui sera joué tous les soirs, jusqu'à mardi et en matinée. Au Casino Jardin. — Tous les soirs : « La Revue Fleurie ». Au Novelty. — Le Coup de la Fin du monde. Lui ! Le Pharmacien, avec Jacqueline Brizay. A la Restauration. — Le Lion des Mogols. Au Parc d'Enfants. — Guignol. Au Casino des Fleurs. — Aujourd'hui, à l'occasion du 15 août, trois galas. A 13 h. 30, au Jardin : « Boccaccio », opérette en 3 actes de F. Suppé, avec la divette Renée Paga ; MM. Berard, Santopres, Duplex, Causse, Crepy ; Mmes Nana-Régel, Causse, Chabannes, etc. A 20 h. 30, au théâtre de la Comédie. « L'heure du Berger », comédie gaie en 3 actes de M. E. Bourdet, avec Mlle Madeleine Lyrrisse ; MM. J. P. Maury, L. Nurbel, J. Mille ; Mmes S. Charrier, J. Logan, Reixans, etc. A 30 h. 30, au Jardin, musical de gala : « The Okadés, acrobates japonais » ; Camille Steffy, Dalmais, Trio Julian, Dick Crter, les Fredinas. Cinéma : « Ce cochon de Morin ».

Les grandes courses cyclistes de Vichy

PREMIERE JOURNEE

Aujourd'hui : Première course. — Championnat de l'U. C. V. Prix : 100, 75, 50, 25, 15, 10, 2 tours de piste. 1<sup>re</sup> série : 1. Bonelot, 2. Petit, M. Roch, Souplet, Auclair ; 2<sup>e</sup> série : E. Roch, Fontaine, Caveron, Vialon ; 3<sup>e</sup> série : Gadet, Boissonnet, Riche, Ferrandon ; 4<sup>e</sup> série : Delhomme, Citot, Mourlon ; 5<sup>e</sup> série : Cahors, Oblette, Buissonnet, Charbay. Repêchage : entra les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de chaque série. Demi-finales de 3 hommes.

DEUXIEME COURSE. — Grand Prix de la Ville de Vichy. — Réserve à 4 coureurs par invitation. 1.500 fr. 1.000, 750, 500. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury ; 2<sup>e</sup> Rohrbach, Choury, Cugnot ; 3<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT GENERAL PAR ADDITION DE POINTS. — Troisième course. — Challenge Ouhéart. Prix : 1<sup>er</sup> le challenge et 150 fr. ; 2<sup>e</sup> 100 fr. ; 3<sup>e</sup> 50 fr. ; 4<sup>e</sup> 25 fr. ; 5<sup>e</sup> 10 fr. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Quatrième course. — Prix du Comité des Fêtes. — Handicap 1.000 mètres. En séries et 1 finale. 500 francs de prix : 1<sup>er</sup> 250 fr. ; 2<sup>e</sup> 175 fr. ; 3<sup>e</sup> 100 fr. ; 4<sup>e</sup> 50 fr. ; 5<sup>e</sup> 25 fr. — 1<sup>er</sup> série : Cugnot, Veillet, Cordero ; 2<sup>e</sup> série : Boyer, Delhomme, Buchonnet, Caveron, Vialon ; 3<sup>e</sup> série : Rohrbach, Fuchs, Dejon, Floré, Mallet, Boire, Gadet, Ouhéart, Souplet, Cordero ; 4<sup>e</sup> série : Dauriac, Guillamin, Allier, Carboni, E. Roch, Bonnetot, Charbay, Riche, Ferrandon ; 5<sup>e</sup> série : Lantz, Exbrayat, Maeder, Bourcier, Lambert, Combe, Bougniat, Delorme, Boissonnet, Bougniat ; 6<sup>e</sup> série : Lantz, Exbrayat, Maeder, Bourcier, Lambert, Combe, Bougniat, Delorme, Boissonnet, Bougniat ; 7<sup>e</sup> série : Vizer, Cognat, Debort, Oblette, Jaquet ; 8<sup>e</sup> série : Guillamin, Combe, Boissonnet, Gadet, M. Roch, Charbay ; 9<sup>e</sup> série : Martin, Biguet, Caveron, Allier, Lambert, Méritet.

TROISIEME COURSE. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Cinquième course. — Grand Prix Boulet. — Nationale vitesse. 1.000 mètres. 9 séries, 3 demi-finales et une finale. 250 francs de prix : 1<sup>er</sup> 125 fr. ; 2<sup>e</sup> 75 fr. ; 3<sup>e</sup> 50 fr. ; 4<sup>e</sup> 25 fr. ; 5<sup>e</sup> 12 fr. 50. — 1<sup>er</sup> série : Deneville, Boyer, Dauriac, Souplet, Caveron, Fuchs ; 2<sup>e</sup> série : Spruel, Mallet, Carboni, Bougniat, Delhomme ; 3<sup>e</sup> série : Carle, Vizer, Cognat, Debort, Oblette, Jaquet ; 4<sup>e</sup> série : Lantz, Hivet, Pironin, Mourlon, Bonnetot ; 5<sup>e</sup> série : J. Louet, Cordero, Petit, Ferrandon, A. Roch, Auclair ; 6<sup>e</sup> série : Létrich, Exbrayat, Vialon, Riche, Cahors ; 7<sup>e</sup> série : Maeder, Bourcier, Lambert, Combe, Bougniat, Delorme, Boissonnet, Bougniat ; 8<sup>e</sup> série : Guillamin, Combe, Boissonnet, Gadet, M. Roch, Charbay ; 9<sup>e</sup> série : Martin, Biguet, Caveron, Allier, Lambert, Méritet.

TROISIEME COURSE. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Sixième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Septième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Huitième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Neuvième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Dixième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Onzième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Douzième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Treizième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Quatorzième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Quinzième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Seizième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Dix-septième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Dix-huitième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Dix-neuvième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingtième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingt-et-unième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingt-deuxième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingt-troisième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingt-quatrième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingt-cinquième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup> 31 francs, 7<sup>e</sup> 15 francs, 8<sup>e</sup> 7 francs, 9<sup>e</sup> 3 francs. — 1<sup>er</sup> Cugnot, Veillet, Choury, Cugnot ; 2<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 3<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 4<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 5<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet ; 6<sup>e</sup> Choury, Rohrbach, Veillet ; 7<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Cugnot ; 8<sup>e</sup> Veillet, Rohrbach, Choury, Veillet ; 9<sup>e</sup> Cugnot, Rohrbach, Choury, Veillet.

CLASSEMENT PAR ADDITION DE POINTS. — Vingt-sixième course. — Prix du Vélo-Sport. — Course de primes. — 1.000 francs de prix. 30 tours de piste. 1<sup>er</sup> 1.000 francs, 2<sup>e</sup> 500 francs, 3<sup>e</sup> 250 francs, 4<sup>e</sup> 125 francs, 5<sup>e</sup> 62 francs, 6<sup>e</sup>

Dimanche dernier, à Entrains, a été élue la Reine qui participera à la fête du 30

Ainsi que « Paris-Centre » l'a relaté, la grande fête patronale de Saint-Sulpice, fixée au 30 août, aura cette année un éclat inaccoutumé.

Dimanche dernier, les jeunes filles d'Entrains, se sont réunies à l'hôtel de ville, afin d'élire leur reine.

A 18 heures, M. Jules Marlot, président annonce les résultats au milieu des acclamations générales.

Mlle Germaine Rousseau, 22 ans, em-

ployée chez M. Baycot, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, fut proclamée reine. Mlle Jeanne Petit, 18 ans, fut élue première demoiselle d'honneur.

Puis un lunch termina cette petite cérémonie.



Mlle Germaine Rousseau (au centre), élue Reine; à ses côtés, Mlle Jeanne Petit et Marie-Louise Grosse, demoiselles d'honneur.

FOURS

Le Conseil dans sa dernière réunion a voté les résolutions suivantes :

Il donne d'abord une suite on a avis favorable à plusieurs demandes d'assistance :

Le Conseil fait droit à une demande d'allocation militaire pour un soldat de la classe 1924 d'une famille de six enfants :

Le laux de l'allocation aux familles non-breuses est porté à 12 fr. 50 par mois et par enfant, plus 10 fr. d'ajout par l'Etat, soit en tout 22 fr. 50 ;

Le Conseil accorde une subvention de 50 fr. pour 1925 en faveur du groupe départemental des mutilés, dont le siège est à Nevers ;

Il donne d'abord une suite on a avis favorable à plusieurs demandes d'assistance aux femmes en couches ;

Le Conseil reconnaît bonne l'idée de l'inspection médicale des élèves des écoles et est décidé à voter une subvention quand il le faudra pour cette œuvre ;

Son avis lui étant demandé, il ne voit aucun inconvénient à la création d'une foire à Cronal le 1er jeudi de novembre ni au changement de date d'une autre foire à Mailat.

Enfin, le Conseil approuve les dispositions suivantes à la police du cimetière :

1. Les familles ne pourront plus choisir l'emplacement des concessions ; elles devront prendre celle qui viendra à la suite de la précédente, suivre les indications du plan, et occuper l'emplacement assigné par la commune ;

2. Aucun déplacement de tombe ou de concession ne pourra avoir lieu ;

3. Il ne sera pas concédé de terrain dans le carré où sont inhumés les soldats morts aux champs d'honneur (1914-1918) et ramenés du front.

ENTRAINS

Nécessaires. — Marcel Normand ; Madeleine Billaut ; Gisèle Ruols ; Guy Bernal.

Mariage. — Juan Bernal (suj espagnol), et Germaine Salm.

Décès. — Louis Monnot, 66 ans, rentier ; Louise Girault, veuve Rameau, 63 ans ; Céline Irma, veuve Dubois, 57 ans ; Marie Gabriel, veuve Bouiron, 72 ans ; Louise Petit, épouse Faure, 20 ans ; Auguste Mannevy, 45 ans.

COQUELUCHE

Sirop "ADHOC"

Dépôt : Phélics Fournier, à Nevers ; Séguin, à Cosne ; Lécuyer, à La Charité ; Merck, à Pougnies ; Fabre à Fourchambault ; Carré, à Decize ; Morice, à La Machine ; Gerbault, à Saint-Saulge ; Vincent, à Brion ; Rollet, à Prémery ; Boyron, à Guerigny ; Coccq, à Pontilly ; Maclou, à Clamecy ; Focard, à Lormes ; Baudier, à Colombier ; Chalou, à Saint-Honoré ; Ravier, à Luzer ; Soubert, à Fours ; Petit, à Moulins-Engilbert ; Roché, à Saint-Amand-en-Puisaye ; Moulina, à La Guerche. Et toutes Pharmacies.

GARCHIZY

Réunion des mutilés du travail. — Une réunion des Mutilés du travail aura lieu demain dimanche 15 août à 14 heures, salle de la Mairie, pour la formation d'une section des Mutilés du travail. Les camarades de Garchizy, Pougnies et environs sont invités à y assister.

La section en formation adhère au groupe départemental.

LA CHARITE

Don. — Le maire a reçu cette semaine, pour son œuvre de misère, cachées la somme de 50 francs, dont anonyme d'un Charlot de Paris reconnaissant.

Etat civil : Naissance. — Maurice Decourtil, rue de Paris.

Décès. — Gaston Rigonnet, 15 mois ; Félix Durmesnes, 61 ans, journalier, sans domicile fixe.

PUY-DE-DOME

Entre Mansoier et Charade, un propriétaire est assassiné et dévalisé

Clermont-Ferrand, 14 août (de notre correspondant particulier). — Un crime mystérieux, qui rappelle en tous points celui d'un pharmacien nommé Kauffmann, commis il y a quelques années au même endroit, a été découvert près de Royat, entre Mansoier et Charade.

Dans un petit chemin escarpé, à 300 mètres environ de Charade, M. Soulière, rentier à Clermont-Ferrand, en allant chercher des champignons, distinguait une forme humaine gisant sur un accotement et crut entendre des gémissements étouffés. S'avançant un peu plus, M. Soulière, constata avec terreur qu'il était en présence d'un homme couvert de sang et paraissant presque privé de sentiment.

Il s'approcha vivement de lui et s'effrita à le secourir, mais il ne put en tirer ni un geste ni une parole.

M. Soulière alla chercher du secours au village de Mansoier. Deux habitants de ce village et M. le curé le suivirent immédiatement, ainsi que le garde forestier de Saint-Genès-Champagnelle, mais ils étaient à peine arrivés près du malheureux blessé, que celui-ci rendait le dernier soupir.

Le parquet, prévenu aussi rapidement que possible, se transporta sur les lieux, et aidé de la gendarmerie de Chamalières se livra à une enquête très soignée. L'identité de la victime fut rapidement établie. C'est un vieillard âgé de 70 ans, M. Garraud, demeurant rue Saint-Genès, à Clermont.

C'est au milieu du sentier que gisait le cadavre, tout petit, tout recroquevillé, les yeux grands ouverts, figés dans une indicible expression de terreur et la face couverte de sang coagulé.

La mort est due à de formidables coups assésés sur la tête avec un instrument contondant ; une matraque, un gourdin de forte taille. On releva les traces de sept coups formidables rien que sur le front de M. Garraud.

Le vol avait dû être le mobile du crime, car l'on ne trouva pas un sou sur la victime, le portemonnaie qu'elle portait certainement sur elle avait disparu.

L'assassin a-t-il été dérangé au moment où il dévalisait sa victime, a-t-il craint de la victime qui se débattait ? N'a-t-il pas voulu s'encombrer d'objets compromettants qui pouvaient le faire reconnaître ?

Toujours est-il qu'il n'a pas pris l'alliance que M. Garraud portait au doigt et que l'on a trouvé sur lui une petite jumelle de poche, un chapelet et, à ses côtés, son parapluie.

Ce crime mystérieux a causé une grosse émotion dans la région où l'on se souvient encore des assassinats restés impunis et devenus légendaires, commis il y a des années.

BOURGES

Société des rosieristes

La société des Rosieristes invite les habitants de notre ville à profiter du beau coup d'œil qu'offre en ce moment la roseraie de la rue Beaussjour, pour venir y passer quelques instants demain dimanche 16 août. Espérons que le soleil voudra bien être de la partie pour favoriser cette visite à la reine des fleurs que la société des rosieristes offre en ce moment à la population bourgeoise.

La roseraie sera ouverte de 14 à 19 heures.

COUR DE CASSATION Jeanne Védrines, dite Milon, la cartomancienne condamnée le 9 juillet dernier par la Cour d'Appel à 4 ans de prison et 3.000 fr. d'amende pour abus de confiance, s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour de Bourges. La Cour de Cassation, par arrêté en date du 10 août a rejeté la demande de la femme Védrines.

LES CHARCUTERIES RESTERONT OUVERTES CES DEUX JOURS A l'occasion des fêtes des 15 et 16 août, M. le préfet du Cher a décidé que les boutiques de charcuterie pourraient rester ouvertes au public le lundi 17 août.

Dans les perceptions. — M. Bourdier, commis ordinaire de 4e classe à la perception de Bourges, a été nommé à la perception de Vierzon, où il est placé en disponibilité pour service militaire.

Etat civil : Naissances. — François Denizot, rue Tailleurin ; Jacques Bourreau, rue Fernand, 30 ; Solange Rousseigne, rue Charles-Etienne, 5 ; Joseph Beau, rue Lesauvage, 63 ans, encos des Bénédictins ; Jean Crochet, 65 ans, rue de la Frange, 11 ; Jean Perot, 74 ans, rue Tailleurin, Joseph Samour, 61 ans, chemin des Communes, 29.

SAINT-AMAND ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO Le maire fait connaître à ses administrés, que les pièces du projet de construction d'un garage d'habitation à son marché au lieu dit « Le Petit Vernet », seront déposés à la mairie pendant huit jours du 16 au 23 août 1925, où chaque habitant ou intéressé pourra en prendre connaissance.

M. le commissaire-enquêteur désigné à cet effet recevra, le dimanche 23 août 1925, de 10 à 12 heures à la mairie, les déclarations et observations des comparants.

Procès-verbaux. — Pour détentation et usage sur le marché de poids en fonte non poinçonnés, procès-verbal à été dressé contre Camille Peu, détaillant.

Pour détentation et usage de mesure de longueur non poinçonnées, procès-verbal à été dressé contre Georges Jamet, marchand de tissus ambulant, demeurant à Montluc, et Berthe Desseigne, même profession, demeurant à Urcay, ont fait également l'objet d'un procès-verbal du commissaire de Police.

Etat civil : Naissances. — Jeanne Laurent, 8, rue Autel de la Patrie ; Raymond Malchaire, 28, rue du Petit Vougeot ; Suzanne Pierrette, Singe, 44, rue Lafayette.

Publication de mariages. — Marcel Lebert, et Germaine Dumay, rue Anatoles, a renouvé, 72 ans ; Rouzière ; Solange Guignard, veuve Naudet, 50 ans, rue d'Austerlitz ; Marcelle Lafaire, 2 ans, route de Montluc ; François Andrieu, 41 ans, avenue Président Wilson.

Suites mortelles d'un accident. — Le jeune Léon Pellerin, 24 ans, domestique de culture chez M. Baptiste Millet, aux Epheurauds, commune d'Oizon, qui avait été victime d'un accident de voiture le 8 août dernier, est mort des suites de ses blessures.

Accident. — Un camion de la brasserie de Pignoules passant rue Anatole, a renversé un petit poteau supportant des fils électriques. Le courant a été, de ce fait, interrompu.

A qui la vache ? — Une vache s'est échappée d'un pâturage et a été trouvée par M. Maillet, chez lequel on peut la récupérer.

Débit de chasse. — Les gendarmes en tournée ont surpris, faisant prendre des lapins par leurs chiens, Georges Perrier, 16 ans et André Auroy, 14 ans, domestiques à la Tremblante, auxquels ils ont dressé procès-verbal.

FRAPPÉ DE CONGESTION. — Un voyageur descendu à l'hôtel du Cerf, revenant le soir dans la salle du débit, lorsqu'il s'affaissa soudain. On lui prodigua les soins les plus énergiques, cependant qu'on allait chercher un médecin. L'homme succomba à une congestion cérébrale. C'est M. Sylvain Garsault, 63 ans, charron à Vignoux-sur-Barangeon.

Etat civil : Naissances. — Hélène Bernagot ; Jacques Leboyer.

Décès. — Alexandre Darnault, v. mof ; Pierre Rigonnet, 70 ans ; Théophile Millet, 48 ans ; Irma Bérth, 43 ans.

Etat civil : Naissance. — Renée Sabourin.

Décès. — Eugène Miron, 60 ans ; Catherine Larpent, 77 ans.

SANCERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Auguste Zambreau, 73 ans, journalier, sans domicile fixe, déjà titulaire de six condamnations, 25 fr. d'amende pour défaut de vaccination.

Apollinaire Chrzanowski, 25 ans, télégraphiste, sujet polonais, actuellement employé comme ouvrier agricole chez M. Paul Roblot, à la ferme de Bordes, commune de Groises, 3 mois de prison et au minimum de la contrainte par corps, pour vol d'une somme de 800 francs au préjudice de deux Tchecoslovaques ; Rudolf Parkas, 32 ans, et Jean Hareka, 25 ans, qui travaillaient avec lui.

Emile Renard, 22 ans, cultivateur à Oizon, déjà condamné pour vol, écope 6 jours de prison pour escroquerie d'arrhes au préjudice de M. Paulin Legat, fermier à Etchéry.

Louis Berlin, 25 ans, cordonnier à Léré et Jules Bourguignon, 56 ans, contre-maître de scierie au même lieu, chacun 25 francs d'amende pour coups réciproques.

La femme Devailly, née Armatine Vannier, 43 ans, ménagère à Argent-sur-Saunère, pour avoir porté plusieurs coups de faucille au bras et au visage de son mari, M. Paul Devailly, est condamnée à 6 jours de prison avec sursis et au minimum de la contrainte par corps.

Louis Cherier, 44 ans, journalier au hameau des « Riglins », commune d'Henry, poursuivi pour chasse sans permis en temps prohibé et sur la propriété de Mme Duvergier de Hauranne, actuellement louée à MM. Mathieu, Choquel et Narcy, est condamné à 100 francs d'amende, 116 francs à verser, représentant le prix d'un permis de chasse général, à la confiscation de l'arme ou à l'astreinte de verser 200 francs, représentant sa valeur et 25 fr. d'amende envers M. Mathieu et autres, partie civile.

Etat civil : Naissances. — Guy Richard ; Jeanne Richard ; Simone Barriat ; Claude Millet ; Maurice Colas.

Décès. — Sylvain Garrault, 73 ans.

Dans l'enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, ont été nommés :

Directrice à Bourges (cour Chertier) (maternelle), Mlle Migon, directrice à Dun (mat) ; Directrice à Dun (mat.), Mme Pascaou, institutrice titulaire adjointe à Dun (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Dun (mat.), Mlle Perrin ; Institutrice titulaire à La Charité-d'Amilly (filles) ; Institutrice titulaire à Marselles-Aubigny, Mme Auzou, institutrice titulaire à Garigny (f.) ; Institutrice titulaire à Garigny (f.), Mme Gascagny, institutrice titulaire adjointe à Jars (f.) ; Directeur à Bourges (Nicolas-Leblanc garçons), M. Allroy, directeur à Gracy (g.) ; Directeur à Gracy (g.), M. Mayault, instituteur titulaire à Cussy (dejoines) (g.) ; Directeur à Cussy (dejoines) (g.), M. Renard, instituteur titulaire à Beffes ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (f.), M. Hautin, instituteur titulaire adjoint à Saincoins (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.), M. Labussière Robert, instituteur titulaire adjoint à Mehun (g.) ; Institutrice titulaire adjointe à Mehun (g.), M. Delhomme, instituteur titulaire adjoint à Foccy (g.) ; Institutrice titulaire adjointe à Bourges (Nicolas-Leblanc) (g.), Mme Allroy, institutrice titulaire adjointe à Gracy (g.), Mme Mayault, institutrice à Chassy (dejoines) (f.) ; Institutrice titulaire à Chassy (dejoines) (f.), Mme Renard, directrice à Beffes (f.) ; Directrice à Beffes (f.), Mlle Guillemot Honorine, institutrice titulaire adjointe à Beffes (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (f.), Mme Hautin, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.), Mlle Pégumy Blanche, institutrice titulaire adjointe à Gracy (mat.) ; Institutrice titulaire à La Guerche (mat.) ; Boisseau, directrice à Groussouvre (f.) ; Directrice à Groussouvre (f.), Mlle Massonnet, institutrice titulaire à Neuilly-en-Dun (f.) ; Directrice C. C. à Saint-Florent (f.), Mlle Guillemot, directrice à Nérondes (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Directrices à Nérondes (f.), Mlle Jolivet, institutrice titulaire adjointe à Saincoins (f.) ; Mlle Bilon, institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Groussouvre (f.), Mlle Chassinat, institutrice titulaire adjointe à Montluc (mat.) ; Institutrice titulaire adjointe à Beffes (mat.), Mlle Jutier, institutrice titulaire à Chavannes (mat.) ; Institutrice titulaire à Savigny-Septaine (g.), M. Petit, instituteur titulaire à Osmery (g.) ; Directrice à Savigny-Sancerre (f.), Mme Bourgeois, institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Savigny-Sancerre (f.), Mlle Guillermot, institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.) ; Institutrice titulaire à Sury-près-Léré (f.), Mme Pouffier, institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.) ; Institutrice titulaire adjointe à Boullier (f.), Mlle Bourgoin, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (f.).

Avis mortuaires

On nous annonce la mort de Mlle Caroline-Marie-Eugénie BOUGHACOURT

décédée, à Lyon, le 6 août 1925, à l'âge de 63 ans, munie des Sacraments de l'Eglise.

De la part de : MM. Francis Bouchacourt, le commandant Joseph Bouchacourt et Paul Bouchacourt, ses frères, et des familles Bouchacourt et Magnard.

L'inhumation a eu lieu le 10 août, au Père Lachaise, dans la plus stricte intimité.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Alfred MAILLOT

décédé, au domicile de ses parents, à Poussin, commune de Blismes, le 14 août 1925, dans sa 33e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 16 courant, à 14 heures, heure légale, en l'église de Blismes, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire. De la part de : M. et Mme François Maillot, ses père et mère ; Mlle Berthe Maillot, sa sœur ; Mmes veuve Maillot et veuve Perceux, ses grands-mères ; oncles et tantes, cousins et cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame veuve Henri PIFFAUT

Née Aurélie-Jeanne POISSON

décédée, en son domicile, à Château-Chinon, le 13 août 1925, à l'âge de 94 ans.

Ses obsèques auront lieu le samedi 15 courant, à 17 heures, heure légale, en l'église de Château-Chinon.

De la part de : Mme veuve Léon Chanteclair, sa fille ; MM. Henri et Louis Chanteclair, ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame Lazare COUSSON

Née Marie ANDRIOT

piusement décédée, en son domicile, à Montcharlon, commune de Chiddes, le 13 août 1925, dans sa 51e année, munie des Sacraments de la Sainte Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 16 août, à 3 heures du soir, en l'église de Chiddes.

De la part de : M. Lazare Cousson, son mari ; M. et Mme Jean Cousson, M. Georges Cousson, Mlle Marie Cousson, M. Joseph Cousson, ses enfants, et des familles Andriot et Cousson.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Madame GRAS

Née Anne AUGUSTIN

décédée en son domicile



**TRICOTEUSES** rectilignes, circulaires, toutes jantes. Laines, colons, fils. Prix de gros. Cat. rec. appret. gratuit. La FABRIQUE, 10, rue de la Charité, Lyon. 27.681

**Personne**

**ON DEMANDE**  
**COMPTABLE** professionnel, désireant se retirer à la campagne. Très bonne situation, références exigées.  
 Ne pas se présenter. Ecrire au bureau du journal. 27.611.  
**CAISSIERE**, pour service du matin.  
 S'adresser au CAFE DE LA PAIX, à Nevers. 27.810  
**CHARRETIER** bois et culture.  
 M. PICARD, bois, à Mesves-sur-Loire (Nièvre). 27.556  
**2 OUVRIERS MEUNIERES**.  
 S'ad. M. Roger BARREAU, moulin de Pont Saint-Ours, par Nevers. 27.769

**JEUNE HOMME**, bonne famille, pour apprendre le commerce, nourri et logé.  
 Maison MAZOUËT, nouveautés, Montargis (Loiret). 27.176

**METAYER**, pour domaine de 80 hectares.  
 S'adresser à M. GROS, notaire à Decize (Nièvre). 27.786

**REPRESENT.** commis. actifs, pour devenir agent département. import. maison. Indisp. avoir auto. Client. aliment. et pois. On mettra au cour. Gros chiffre. Liberté av. aut. Cartes. Ec. av. réf. OGOR Vente, 3, rue Mogador, Paris. 27.829

**VOYAGEUR**, sachant bien s'introduire chez la clientèle, pour placement article concernant l'automobile, conditions très avantageuses.  
 Ecrire à M. BERTORINO, 49, rue Gambon, Bourges (Cher). 27.765

**VOYAGEUR** à la commission bien introduit près de détaillant pour bonne carte d'alimentation, pour la région.  
 Bureau du journal. 27.750

**ON OFFRE**  
**INGENIEUR A. M.**, 52 ans, 30 ans pratique acierie, laminoirs, fonderie, forge, cherche place ingénieur conseil ou adjoint à direction  
 Bureau du journal. 27.748

**GENS DE MAISON**  
**ON DEMANDE**  
**FEMME**, connaissant un peu la cuisine.  
 M. REMY, château de Trémigny, Saincaize (Nièvre). 27.876

**Divers**

On demande à acheter **BOU-TEILLES DE CHAMPAGNE VIDE** à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.555

**L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS**  
 A Paris a reçu à ce jour plus de  
**8 Millions de Visiteurs**  
**LES DERNIERS BONS A LOTS**  
 restant à souscrire participeront à 50 tirages comprenant des gros lots de  
**100.000 ET 50.000 francs**  
 et des milliers de lots de 100 francs

De plus, il donnent droit à une **REDUCTION** de 30 à 33 % sur les tarifs des chemins de fer.

On trouve des BONS dans tous les Chefs-Lieux de département, d'arrondissement et de canton, et par correspondance au COMMISSARIAT GENERAL DE L'EXPOSITION, GRAND PALAIS, PORTE C, à PARIS, contre mandat de 50 francs.

Le BON, accompagné de 20 tickets d'entrée d'une valeur de 2 fr. 50 chacun est envoyé franco de port.

Tous les bons non sortis seront remboursés à 50 francs.

**Eau Minérale Gazeuse Ferrugineuse NATURELLE**  
**SOURCE GARNIER**  
 A GARCHIZY  
 Près POUQUES-LES-EAUX (Nièvre)  
 La plus agréable et la plus rafraichissante des eaux de table naturelles  
 -- PRIX MODERES --  
 Adresser lettres et commandes :  
 A M. P. GARNIER, propriétaire  
 FOURCHAMBAULT (Nièvre).

**ON DEMANDE**  
**UN BON OUVRIER**  
 connaissant parfaitement l'automobile  
**Travail assuré**  
**30 francs par jour**  
 Logement à pièces avec jardin.  
 Se présenter de suite  
**GARAGE SEGAUD et FERRET**  
 (Bourbon-Lancy).

**MEUBLES**  
 LES PLUS SOLIDES  
 LES PLUS ELEGANTS  
**MONANGE**  
 FAITS DANS NOS USINES  
 LIVRES PAR  
**MM. MONANGE**  
 ILS SONT GARANTIS SUR FACTURE  
 ET SONT LES MEILLEURS MARCHES  
**COSNE - NIÈVRE**

La graisse, la beurree, la savoyarde remplace le beurre elle est fabriquée à **LAROCHE** (H<sup>2</sup>Savoie)

**AUX DEUX CLOCHERS**  
 Ses cotons supérieurs pour repriser  
**A exiger partout**  
 Gros: Gabriel CLAYEUX, La Charité (NIÈVRE) Tel. 32

**VARICES ULCÈRES VARIQUEUX HÉMORROÏDES**  
 sont guéris rapidement et complètement sans rien changer à vos habitudes par le  
**TRAITEMENT BERNAMONT**  
 Jamais d'insuccès  
 Prix : 21 fr. franco

**GRAND Garage de la Gare MIAS & LEBAS**  
 42, Avenue Georges-Clémenceau, NEVERS  
 Téléphone 2-73  
**AGENCE Peugeot**  
 5 CV et 10 CV de démonstration  
 Livraison rapide  
 Location - Réparations - Prix réduits  
 Ouvert jour et nuit

**BOITES-BOCAUX-TERRINES**  
 POUR FAIRE LES CONSERVES  
 Servent indéfiniment  
**FERMETURE et OUVERTURE FACILES**  
**"LA MÉNAGÈRE"**  
 Boîtes-nous pour recevoir gratis et franco la Brochure-Bocaux pour faire chez soi : Confitures, Conserves de Légumes, Viandes, Pâtisseries.  
 Cie "SIMPLEX", 92, rue de Non-Décor, NANCY  
 FABRIQUE DE BOITES MÉTALLIQUES ET TOUS GENRES  
 En vente :  
 Onices/Nevers et Grande Monnaie  
 Repris. Dépres. DEYGOUT, 4, pl. Guy-Coquille, Nevers (Nièvre).

Agence directe **ALCYON, RAVAT, WONDER, MONET-GOYON**  
 Equipée des fameux moteurs WILLIERS dont la réputation est mondiale  
**E. BRESSON Fils**  
 Garage de l'Yonne, à ANDRYES (Yonne)  
**MOTEURS AGRICOLES C. L.**

**Avis à nos clients de publicité**  
 Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

**Manufacture ACCORDEONS**  
 Napolitains, Stradella, Vercelli, Saint-Jean-Croix et Tyroliens.  
**CATALOGUE ILLUSTRÉ (GRATIS)**  
 TABEZEN, 15, passage des Lilas LES LILAS (Seine)

**ANTI-COR BRELAND**  
 Enlève Cors, Durillons, Cèlles-Perdrix, Verrues, Callosités 2.25 Phcies. 2.50 fco poste.  
**BRELAND, Pharm.**, 31, rue Antoinette, Lyon.  
 Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers  
 Le Gérant : JOYET de MAUBEC.

**ARMES ET MUNITIONS**  
**Emile DUMAS** FABRICANT BREVETE ET DIPLOME  
 - 40 - Rue du Commerce NEVERS  
 Seul concessionnaire pour la Région des Fusils DARNE, HERMETIC et HELICODOG  
**ATELIER SPECIAL DE REPARATIONS**  
 Mise au point des crosses, à la conformation du tireur  
 Téléphone 1-53 Envoi des tarifs sur demande

**La Maison ne fait que l'ARME**  
 Vous y trouverez le plus grand choix en **FUSILS TOUS MODÈLES**  
**ARTICLES DE CHASSE**  
**TIR ET MUNITIONS**  
 Spécialité de Cartouches chargées

Le plus beau choix de **MEUBLES** se trouve dans les magasins de  
**Jean-Marie GUYOT**  
 - LA CHARITÉ - - BOURGES - - MONTARGIS -  
 Place Barrère et 58 et 65 1 et 2 Avenue de la Gare 48 et 50, rue de Loing  
 Grands-rue (Nièvre) et 106 rue d'Auron (Cher) (Loi et)  
 - TÉLÉPHONE 49 - - TÉLÉPHONE 1.88 - - TÉLÉPHONE 2.61 -

**Chambres à coucher, Salles a manger, Meubles de bureaux, Salons**  
**AGENCEMENT D'HOTELS**  
**ENVOI DE GRAVURES ET DEVIS DANS LES 24 HEURES**  
**AGENT GÉNÉRAL DU CONGOLEUM**  
**Voir aux Arts Décoratifs, PAVILLON DU BERRY-NIVERNAIS TOUS LES MEUBLES**  
 de la pièce principale : salle à manger etsalon, dite **SALLE COMMUNE** exécutés par  
**J. M. GUYOT**

**S.I.M.Y.** Siège et Usine à AUXERRE, Rue de Preuilly  
 Magasins à PARIS (X<sup>e</sup>) Rue du Chemin-Vert, 95  
**CHARPENTE - SERRURERIE - TOLRIE**  
 Grilles et Portails - Fournitures - Clôtures  
 MOULES ET OUTILLAGE pour AGGLOMÉRÉS

Demandez le catalogue gratis

**NE CHERCHEZ PLUS !!!**  
 Les produits DREAN sont les meilleurs pour l'HYGIÈNE DE LA CHEVELURE.  
 Avez-vous les cheveux gras, anémiés, de larges pellicules; parvenez-vous difficilement à vous coiffer !!!  
 N'attendez pas, employez la LOTION DREAN, et vous serez émerveillés. - Le flacon, prix imposé : 6 fr. 25.  
 Vos cheveux sont-ils secs, avec de petites et nombreuses pellicules, avez recours au PETROLE DREAN. Le flacon : 8 fr. 40.  
 En vente dans toutes les bonnes maisons de coiffure et de parfumerie  
 Pour le gros, s'adresser à :  
**F. GAMET**  
 Parfumerie en gros et fournitures en tous genres pour coiffeurs.  
 18, Rue d'Enghien, MOULINS (Allier)  
**SEUL CONCESSIONNAIRE DES "PRODUITS DREAN"**

**Les oeufs frais sont à la base de toute la fabrication de mes Pâtes aux Oeufs frais LUSTUCRU qui régalaient et nourrissent**

**TAPIOCA RIZ MÉR'MICHEL PÂTES EXTRA-FINES SANS OEUFS**

**frais miré choisi**  
**frais miré choisi**  
 A. CARTIER-MILLON A GRENOBLE.

**NEVERS**  
**LINCOLN - Ford - Tracteur FORDSON**  
 LA VOITURE UNIVERSELLE  
**Agence Officielle**  
**GARAGE A. MONTEL**  
 41 ter, Rue de Paris - NEVERS  
 Provisoirement : S'adresser, pendant la période de construction :  
 26, r e Jean-Jaurès, NEVERS, ou LA CHARITÉ Téléphone 63.

**UN SUCCÈS !!**  
 HYGIÈNE ET ANTISEPTIE DE L'ÉPIDERME  
 Fraîcheur et conservation du teint sont définitivement résolues par l'emploi du  
**PIK-O-DERM**  
 Lait glacé qui s'impose après le rasoir  
**GARANTI SANS ACIDE**  
 Cette seule qualité suffit pour le faire juger, apprécier et adopter partout et pour tous  
 Chez votre Coiffeur, demandez UN PIKO. - Le flacon : Prix imposé, 6 fr. 25.  
 Pour le gros, s'adresser à :  
**F. GAMET**  
 Parfumerie en gros et fournitures en tous genres pour coiffeurs.  
 18, Rue d'Enghien, MOULINS (Allier)  
**SEUL CONCESSIONNAIRE DES "PRODUITS DREAN"**

**Pianos**  
**Erard, Pleyel, Gaveau, Elcké, Régy, Thersen, Bord, Klein, Herz Hansen, Leguérinais ET TOUTES MARQUES**  
**Gaston GAUTHRON**  
 Accordeur diplômé de la Maison Pleyel  
**COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre)**  
 AVANT DE FAIRE VOTRE ACHAT... renseignez-vous, et profitez de nos PRIX EXCEPTIONNELS.  
 Ventes au comptant et à crédit, selon le désir des clients.  
 MAISON DE CONFIANCE - NOMBREUSES REFERENCES  
 N-B. - Tous les Pianos sont accordés et mis en place par nos soins, dans toute la Nièvre et les départements limitrophes.  
 Grand stock de tous instruments de musique. - CATALOGUE GRATIS.  
 Le magasin est ouvert le dimanche toute la journée.

**Le retour d'âge**  
 Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'ÂGE. Les symptômes sont bien connus.  
**FEMMES QUI SOUFFREZ**  
 Auriez-vous tout essayé sans résultats - que vous ne devez pas désespérer - vous devez sans tarder faire usage de la  
**JOUVENCE DE SŒUR AGNÈS**  
 Exiger ce portrait  
 Prix de la boîte pour un mois, 5 fr. - franco par poste 5 fr. 60  
 Au dépôt général **Th. ARCHIMBAULT, 30, rue du Commerce, Nevers**  
 ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES ET HERBORISTERIES